

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

BEGLES - ZAC "Quartier de la Mairie"
Convention pour la construction d'un groupe scolaire - Décision - Convention -
Autorisation

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L5215-20-1 4° du code général des collectivités territoriales donne compétence aux Communautés Urbaines pour la construction, l'aménagement et l'entretien des locaux scolaires dans les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et les secteurs dans lesquels un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) a été institué.

Il revient donc à la Communauté urbaine de Bordeaux d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de groupes scolaires lorsqu'ils se situent dans le périmètre d'une ZAC ou d'un PAE.

Toutefois, il paraît de bonne administration de rapprocher des usagers la fonction d'intérêt général qu'est la maîtrise d'ouvrage, dès lors que, par ailleurs, les équipements construits ont vocation à accueillir des services publics municipaux.

Ainsi, par délibération n°2006-0595 du 21 juillet 2006, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité rationaliser sa politique en matière de locaux scolaires, en arrêtant des orientations précisant les conditions de création ou de restructuration des groupes scolaires suite à la réalisation de ZAC ou de PAE.

L'article L5215-27 du code général des collectivités territoriales permet à la Communauté urbaine de Bordeaux de confier la création ou la gestion de certains équipements relevant de ses attributions à une de ses communes membres, sur le fondement d'une convention.

Par délibération n°2013/0512 du 12 juillet 2013, la Communauté urbaine a donc inscrit au programme des équipements publics de la ZAC du secteur « quartier de la Mairie » la reconstruction d'un groupe scolaire avec la création de 3 classes supplémentaires. Le programme ainsi identifié est issu d'une estimation effectuée pour le compte de la Communauté urbaine, et approuvée par la Ville. La maîtrise d'ouvrage de cet équipement sera assurée par la Ville.

A cet effet et conformément à la délibération 2010/575 du 24/09/2010, une convention, fixant les règles et modalités d'attribution de la contribution communautaire à la construction des 3 classes du groupe scolaire « Jean Zay », doit être passée entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Commune de Bègles.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention entre la Commune de Bègles et l'Etablissement communautaire pour l'attribution d'une contribution de 1 200 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5215-20-1 et L5215-27,

VU la délibération communautaire n°2006-0595 du 21 juillet 2006,

VU la délibération communautaire cadre n°2010/0575 du 24/09/2010,

VU la délibération n° 2013/512 du 12 juillet 2013 relative au dossier modificatif de création réalisation de la ZAC « quartier de la Mairie » à Bègles

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

Les besoins scolaires supplémentaires pour répondre à l'arrivée de nouvelles populations sur le périmètre de la ZAC du « quartier de la Mairie » avec la création de 676 logements nécessitent la reconstruction d'un groupe scolaire et la création de 3 classes supplémentaires

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée fixant les modalités financières de versement de la participation communautaire à la Commune dans le cadre de la construction de trois classes maternelles supplémentaires

Article 2 :

Le financement est assuré au titre du Budget Principal chapitre 204 – compte 2041412 – fonction 213 – opération 05P075O008 ZAC Bègles

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 23 JANVIER 2015

M. MICHEL DUCHENE